



Orléans, le 02 août 2024
N° 503776/ARM/DAPSA/DIR/NP
RPAA n° 11/7

DECISION

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

- Vu : le code de la Commande Publique ;
- Vu : le décret n° 2018-606 du 11 juillet 2018 modifiant diverses dispositions relatives au service de santé des armées ;
- Vu : le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu : le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant la ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- Vu : l'arrêté du 20 décembre 2021 portant organisation du service de santé des armées ;
- Vu : l'arrêté du 23 août 2021 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense et ses modificatifs ;
- Vu : l'arrêté du 19 février 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2008 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé ;
- Vu : l'instruction n° 501231/ARM/DAPSA/DIR du 20 juin 2022 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé des armées ;
- Vu : la note n° 511153/ARM/DAPSA/DROP/SMI/NP du 17 novembre 2020 relative aux délégations, habilitations du directeur des approvisionnements en produits de santé des armées ;
- Vu : la note n° 502927/DAPSA/PFAF-S/B.PIL du 8 juin 2023 relative à la gestion et suivi des décisions portant délégation et habilitation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres au sein du service de santé des armées.

Le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées décide que les personnes mentionnées dans les neuf (9) annexes jointes reçoivent délégation à signer les actes relatifs aux marchés publics relevant de leur domaine de compétences.

Une attention particulière sera portée à l'annexe 1 qui rappelle les principes de mise en œuvre des délégations/habilitations de signature et ce que cela implique pour le délégataire.

La présente décision sera publiée sur le portail : <http://www.achats.defense.gouv.fr>

La décision n° 503044/ARM/DAPSA/DIR/CAB/NP du 17 juin 2024 est abrogée.

Le Pharmacien Général Inspecteur RENARD Christophe
Directeur des Approvisionnements en Produits de Santé des Armées

ORIGINAL SIGNE

Relative aux délégations de signature du Pouvoir Adjudicateur et de l'Ordonnateur Secondaire

Qu'est-ce qu'une délégation de signature ?

Contrairement à la délégation de pouvoir, la **délégation de signature** n'entraîne pas de transfert de responsabilité.

Une délégation de signature en conformité est un acte juridique par lequel une autorité autorise une autre personne à signer un document à sa place, en son nom.

Une délégation de signature doit comporter l'identité complète des deux parties **et un spécimen de signature**.

Qu'est-ce qu'un Pouvoir Adjudicateur (PA) ?

Un PA est une autorité habilitée à engager juridiquement l'Etat dans le cadre d'un marché public. Tout achat de bien ou de prestation est un marché public, que celui-ci soit formalisé ou non. Ainsi les achats sur devis, les marchés à procédure adaptée, les appels d'offre, sont des modes de passation différents pour une même nature juridique : le marché public.

De la même manière, l'attestation de service fait relève du pouvoir adjudicateur.

Qui est le PA du service de santé des armées (SSA) ?

Le SSA a deux PA : le directeur central du SSA et le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA). C'est ce dernier qui délègue sa signature objet des différentes campagnes de mises à jour des délégations de signature du PA.

Qu'est-ce qu'un ordonnateur secondaire (OS) ?

Un OS est une autorité habilitée à ordonnancer la dépense, c'est-à-dire à demander au Comptable de procéder au paiement du fournisseur du SSA.

Qui est l'OS du SSA ?

L'OS du SSA est le directeur de la Plateforme Achats Finances Santé (PFAFS). Il est Ordonnateur Secondaire Délégué en déclinaison de l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense. A ce titre, il délègue sa signature.

Pourquoi mettre en œuvre une délégation de signature du PA et de l'OSD ?

Ces délégations de signature sont mises en œuvre afin de :

- Faciliter le fonctionnement de l'établissement en déchargeant le PA et/ou l'OS d'une partie de leurs tâches matérielles. Les PA et OS ne sont pas empêchés mais délèguent leur signature pour certains actes pour des raisons d'organisation interne ;
- D'assurer la continuité du service en cas d'empêchement momentané des PA et/ou OS.

Qu'est-ce qu'implique pour moi le fait d'être déléataire ?

Dans le cadre de ces délégations de signature, je suis tenu de respecter strictement les limites de ma délégation et ne pas agir au-delà des facultés qui m'ont été données.

En cas de non-respect de ces limites, je suis susceptible de voir :

- Ma délégation de signature retirée, au préjudice de mon établissement
- Ma responsabilité engagée¹

En résumé :

- Si je ne suis pas déléataire de signature, je n'ai aucune habilitation pour engager l'Etat.

- Si je suis déléataire, je dois veiller à respecter le cadre d'emploi de la délégation.

¹ Ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

ANNEXE II à la DECISION N° 503 FHe /ARM/DAPS/DIR/NP du 02 AOÛT 2024
CONCLUSION DES MARCHES ET ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES

Délégation de signature du PA	Périmètre	Date d'effet	Conclusion des marchés			Actes d'exécution des marchés
			Marchés soumis au SPB5	Marchés publics		
				< 221k€ ht	≥ 221k€ ht	
CRC1 PUGNETTI Jean-Pierre	SSA	à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	OUI	OUI
CRC2 SANTARELLI Emmanuelle		à/c du 26/08/2024	OUI*	OUI	OUI*	OUI
PHC Renaud RIVIERES		à/c du 01/08/2024	OUI*	OUI	OUI*	OUI

*Conditions cumulatives d'emploi de la délégation de signature des achats d'un montant ≥ à 221 k€ (nouveaux seuils à compter du 01/01/2024)

- absence ou indisponibilité du directeur de la Plateforme Achats Finances Santé
- accord préalable et exprès du directeur des Approvisionnement en Produits de Santé des Armées, pouvoir adjudicateur

Délégation de signature du PA			Conclusion des marchés	Conclusion des marchés en cas de besoins urgents tels que définis dans la note n°502748/DEF/DCSSA/AA/GCCF/CRF du 20/01/2016	Certificats administratifs de notification de commande
PFAF-Santé	Périmètre	Date d'effet	<5k€ ht	< 15k€ ht	Sans limitation de montant
PHC LUIGI Camille	SSA	à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
PHP THEPAUT Alexandra		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
PH LEROUX Ariane		Jusqu'au 25/08/2024	OUI	NON	NON
PH GIRODEAU Steffy		à/c du 26/08/2024	OUI	NON	NON
PH MORIN Erwan		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
CRP FERNANDEZ Allan		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
CRP DEROIFRE Charles		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
CRP RIQUEBON Nathaïle		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
ICD FRENKIAN Aurélie		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
CR1 FRELING Marie		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
ICD PAUL Cédric		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
TSH2 JOVER Karine		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
CR1 PORCHER Alexis		à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	OUI
AMACS TIGROUDJA Sabrina		à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	NON
SACN BLOYET Katia	à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	NON	
SACN MOULIN Anne-Claire	à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	NON	
TSH2 VAUQUELIN Grégoire	à/c du 01/08/2024	OUI	OUI	NON	

Délégation de signature du PA			Conclusion des marchés	Conclusion des marchés en cas de besoins urgents tels que définis dans la note n°502748/DEF/DCSSA/AA/GCCF/CRF du 20/01/2016	Certificats administratifs de notification de commande
DAPSA	Périmètre	Date d'effet	<5K€ ht	≤ 15 K€ ht	Sans limitation de montant
PHC LE BARS Richard		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
PHC PONSARD Marie-Lucie	SSA	à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON
PH TABARAN Luc		à/c du 01/08/2024	OUI	NON	NON

ANNEXE III à la DECISION N° 503 176 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 2 K€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en règle	Devis < à 25 K€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formuaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SINAPS, à défaut manuelle
CRC2	SANTARELLI	Emmanuelle	PFAF-Santé	à/c du 26/08/2024	X	X	X	
SACN	CATTIE	Lucille		à/c du 01/08/2024	X	X	X	

ANNEXE IV à la DECISION n° 503 776 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en règle	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SINAPS, à défaut manuelle
PHCSCN	LEONARD	Pierre	DAPSA	à/c du 01/08/2024	X		X	
PHC	DAUPHIN	Isabelle		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
PHC	LE BARS	Richard		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
PHC	PONSARD	Marie-Lucie		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
PH	TABARAN	Luc		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
CRP	MASS	Etienne		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
CR2	AUBERT	Maxime		à/c du 01/08/2024			X	X
TSH2	CHAABANI	Jean-Marie		à/c du 01/08/2024			X	
SGT	LE COCQ	Vanessa		à/c du 01/08/2024			X	
SACS	MONTES	Estelle		à/c du 01/08/2024			X	X
SACS	ROUVIER-HORY	Sylvie		à/c du 01/08/2024			X	
SACN	BEURIER	Pierre		à/c du 01/08/2024			X	
AAP1	DREUX	Valéry		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
AAP1	VILLEFRANCHE	Nathalie		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
AAP2	LOPES	Carole		à/c du 01/08/2024			X	
AAP2	GALANTE	Rose-Maria		à/c du 01/08/2024			X	
AAAE	DELUGEARD	Solenne	à/c du 01/08/2024			X		

ANNEXE V à la DECISION N° 503 176 /ARM/DAPSADIR/NP du 02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 K€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 K€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SinAPS, à défaut manuelle
PHGSCN	COLIN-BASIN	Anne	ECMSSA	Jusqu'au 31/08/2024	X	X		
PHGSCN	PALVADEAU CAIRE-MAURISIER	Anne-Marie		à/c du 01/09/2024	X	X		
CRP	MARRY	Emmanuel		à/c du 01/08/2024	X			
CR1	GUILLEMET	Eva		à/c du 01/08/2024		X		X
TSH1	MEYREUX	Sébastien		à/c du 01/08/2024				X
TSEF1	DEIBER	Claude		à/c du 01/08/2024				X
TSEF2	DESNOS	Erick		à/c du 01/08/2024				X
SCH	GALLET	Maïron		à/c du 01/08/2024				X
AAP1	BESSION	Mégalie		à/c du 01/08/2024			X	
ATPMD1	PORTENSEIGNE	Danielle		à/c du 01/08/2024				X
ATPMD2	MDOIHOMA	Jean-Jacques		à/c du 01/08/2024				X
ATPMD1	BELTOISE	Anthony		à/c du 01/08/2024				X
ATPMD2	CARNI	Sabine		à/c du 01/08/2024				X
OE HCA	GALLON	Sébastien		à/c du 01/08/2024			X	
OE GVII	MARIE	Eric	à/c du 01/08/2024				X	
OE GVII	VIERON	Virginie	à/c du 01/08/2024				X	

ANNEXE VI à la DECISION N° 503746/ARM/DAPS/DIRINP du

02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formatrice, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans Sinaps, à défaut manuelle
PHCSCN	MENDES	Anne		à/c du 26/08/2024	X		X	
PHC	BOURREL	Annick		à/c du 26/08/2024	X	X		X
PHC	JARZUEL	Florence		à/c du 01/08/2024	X	X		X
PHC	PASTEUR	Michaël		à/c du 01/08/2024	X	X		X
PHP	BOURGEOIS	Anne-Laure		à/c du 01/08/2024	X	X		X
PHP	COSTE	Daniën		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	BADEY-BETTEMBOURG	Louis		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	COQUEMONT	Cyril		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	DUPART	Anne-Laure		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	FONTAINE	Tiphanie		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	MARCHANDEAU	Melissa		à/c du 01/08/2024	X	X		
CR1	GARCIA	Yohan	PCA	à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
AMACN	DULUARD	Cécilia		à/c du 01/08/2024	X		X	
CCH	BOINA-MZE	Dianfar		à/c du 01/08/2024				X
ASC NIV1	TAILLIERE	Nicolas		à/c du 01/08/2024	X	X		
SACN	PUGNETTI	Chaudia		à/c du 01/08/2024	X		X	X
SACN	GUILLOUX	Cynthia		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
AAP1	LABIE	Néemie		à/c du 01/08/2024			X	
AATP2	BALLESTER	Aline		à/c du 01/08/2024			X	
OE	LEFAIX	Sylvaine		à/c du 01/08/2024				X
OE	MOUZAY	Jean-Noël		à/c du 01/08/2024				X
ATMD	CHESLAK	Julien		à/c du 01/08/2024				X
ATMD	LEMAIRE	Maxime		à/c du 01/08/2024				X

ANNEXE VII à la DECISION N° 503746 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SImAPS, à défaut manuelle
PHC	PELNIER MATHEU	Isabelle	ERSA Marseille	à/c du 01/08/2024	X	X	X	
PHC	CAUET	Amélie		à/c du 26/08/2024	X	X	X	X
TSH2	CONTE	Frédéric		à/c du 01/08/2024				X
BC1	LEFEBVRE	Estelle		à/c du 01/08/2024				X
CCH	GARCIA	Tony		à/c du 01/08/2024				X
CCH	PASDERMADJIAN	Sévan		à/c du 01/08/2024				X
CCH	BELMADI	Mohamed		à/c du 01/08/2024				X
AAE	MAZZELLA	Agnès		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
TSEF3	MICHEL	Nicolas		à/c du 01/08/2024				X
SACE	RAMAMONJISON	Serge		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
AAP1	BARTHEL	Rémi		à/c du 01/08/2024			X	
ATP2	GARGAR	Lucien		à/c du 01/08/2024				X
AA AE	DE ROSSI	Sandrine		à/c du 01/08/2024			X	
ATMD	PAESANI	Grégory		à/c du 01/08/2024				X
OECE HCB	CANNICIONI	Max	à/c du 01/08/2024				X	
OE HG	FAZIO	Valérie	à/c du 01/08/2024				X	
OE GVII	TAORMINA	Jean-Luc	à/c du 01/08/2024				X	

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 K€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 K€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Attestation de service fait Chorus formulaire, SInAPS, à défaut manuelle	Attestation de service fait dans SInAPS, à défaut manuelle
PHC	VERNHES	Claire	ERSA Marolles	à/c du 01/08/2024	X	X		
PHC	CHEVALIER	Madeline		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	EDOH	Margaux		à/c du 01/08/2024	X	X		X
PHC	KORTYLEWSKI	David		à/c du 01/08/2024	X	X		
PHC	KRINER	Raphaël		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	CARTON	Rosalie		à/c du 01/08/2024	X	X		
PH	BOUQUET	Antoine		à/c du 01/08/2024	X	X		
CR3	LEBOT	Agathe		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
TSH2	BRENOT	Valentin		à/c du 01/08/2024				X
TSH2	ADBOUL	Sylvain		à/c du 01/08/2024				X
ADC	DIRRINGER	Sandrine		à/c du 01/08/2024	X	X	X	
ADJ	ASBAA	Samia		à/c du 01/08/2024				X
AAP2	BERGE	Céline		à/c du 01/08/2024			X	
ASC NIV 1	BRUN	Stéphane		à/c du 01/08/2024				X
Tech Param	GERARDIN	Edwige		à/c du 01/08/2024				X
Tech Param	RAIMONDO	Julien		à/c du 01/08/2024				X
Tech Param	LANGLET	Aline		à/c du 01/08/2024				X
Tech Param	FOUCHER	Jenny		à/c du 01/08/2024				X
Tech Param	NACHBROUN	Valérie		à/c du 01/08/2024			X	X
SACN	CHOLETTE	Laëtita		à/c du 01/08/2024				
ATP2	DUFORT	Alain	à/c du 01/08/2024					
ATPMD2	HUTIN	Luc	à/c du 01/08/2024				X	
ATPMD	BOUCHE	Pascale	à/c du 01/08/2024				X	
ATMD	LOBRY	Stéphane	à/c du 01/08/2024				X	
OE/HCA	BERQUET	Philippe	à/c du 01/08/2024				X	
OE/HCB	CHAUVEAU	Alain	à/c du 01/08/2024				X	
OE	GÉKIERE	Dominique	à/c du 01/08/2024				X	
OE	CHALONS	Cyril	à/c du 01/08/2024				X	
OE	PETITPAS-GAUTHIER	Frédéric	à/c du 01/08/2024				X	
OE	BEAURAIN	Hervé	à/c du 01/08/2024				X	

ANNEXE IX à la DECISION N° 503 116 /ARM/DAPS/DIR/INP du 02 AOUT 2024

Grade	Nom	Prénom	Etablissement	Date d'effet	Domaine de compétences			
					Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande pour dépenses payables en régie	Devis < à 25 k€ et/ou bon de commande rattachés à un engagement juridique	Devis et/ou bon de commande pour dépenses payables en flux 4	Attestation de service fait Chorus formulaire, à défaut manuelle
MCSHC	LATAILLADE	Jean-Jacques	CTSA	à/c du 01/08/2024	X	X	X	
PHCSCN	MENDES	Anne		jusqu'au 25/08/2024	X	X	X	
MCSCN	BANZET	Sébastien		à/c du 26/08/2024	X	X	X	
CRP	YOU	Marie-Cécile		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X
AAE	SCIARDIS	Stéphanie		à/c du 01/08/2024	X	X	X	X

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DAPSA/DA
- DAPSA/DROPE/PP
- DAPSA/BACS
- DAPSA/DRSO
- DAPSA/PCA/CDT
- CTSA Clamart
- ERSA Marolles
- ERSA Marseille
- ECMSSA/CDT
- PFAF-Santé

COPIES :

- DCSSA/SDAF
- DAPSA/DIR
- PFAF-Santé (division achat de la PFAF-santé, administrateur PLACE)
- PFAF-Santé/B.PIL/CI
- PFAF-Santé/Secrétariat de direction
- PFAF-Santé/DAPL